



**CONCLUSIONS DU TRIPLE
ATELIER NATIONAL
TRIPARTITE DE 2013**

RAPPEL

Du 03 au 06 avril 2013, s'est déroulé à l'auditorium du BIT, à Abidjan, le Triple atelier tripartite portant sur :

- **Le renforcement des cadres institutionnels du Dialogue Social en Santé et Sécurité au Travail;**
- **L'appropriation de la nouvelle politique Nationale de Santé et Sécurité au Travail;**
- **L'adoption d'une stratégie de ratification des trois Conventions de base de l'OIT en Santé et Sécurité au Travail.**

METHODOLOGIE

Quatre groupes de travail ont été constitués pour réfléchir sur les thèmes suivants :

- **Renforcer les cadres institutionnels du dialogue social en SST;**
- **Analyser les aspects SST des conventions collectives interprofessionnelles;**
- **Intégrer des axes d'orientation de la nouvelle PNSST dans les documents cadres;**
- **Adopter un schéma de ratification des trois conventions de base de l'OIT en SST;**
- **Elaborer une directive technique pour l'application du contenu des trois couples de normes internationales en SST.**

II-RECOMMANDATIONS

A l'issue des travaux, les recommandations suivantes ont été formulées.

II-RECOMMANDATIONS

N°	RECOMMANDATIONS		OBSERVATIONS
1	<p>Renforcer les cadres institutionnels du dialogue social en SST à travers</p>	<p>L'insertion dans le décret n°2007-208 instituant le CNT d'une disposition qui étend le champ d'action à la SST</p>	<p>Non encore exécuté</p>
		<p>Création d'un conseil supérieur de la prévention ou d'un comité interministériel pour la prévention.</p>	<p>Le conseil supérieur de la prévention n'est pas encore créé mais il y a des instruments de dialogue social qui sont entrain d'être redynamisé notamment le Comité Technique Consultatif pour les questions de santé et sécurité au travail</p>
		<p>Adoption du nouveau code du travail</p>	<p>Le code du travail a été adopté en conseil des ministres et il est actuellement soumis à l'assemblée nationale</p>

RECOMMANDATIONS

N°	RECOMMANDATIONS		OBSERVATIONS
1	Renforcer les cadres institutionnels du dialogue social en SST à travers :	Adoption du décret modificatif portant création du comité consultatif du travail	Non mise en œuvre
		Soumission des questions en rapport avec la SST à la commission consultative pour l'étude des questions d'hygiène, de sécurité et des conditions du travail	Cette activité sera effective une fois que le décret sera pris
		Dotation de ces différents comités de secrétariats permanents et de moyens conséquents	Cette disposition est prévue dans le décret

II-RECOMMANDATIONS

N°	RECOMMANDATIONS		OBSERVATIONS
2	Renforcer les capacités des structures du dialogue social par:	Formation des membres du Conseil National du Travail sur les dispositions relatives à la SST	Non exécutée
		Dotation les structures du dialogue social de moyens matériels et financiers conséquents	Non mise en œuvre
		Ratification des trois conventions de base en SST (C 155, C161, C187)	Le processus est en cours, le projet de ratification a été transmis au ministère des affaires étrangères
		Adoption de la nouvelle Politique nationale SST ainsi que le plan d'action	Cette nouvelle politique est soumise à l'appréciation de la commission consultative du travail
Élaboration du profil national de SST	Ce sont les éléments de la convention 187 de l'OIT qui seront prise en compte dans le cadre du renforcement institutionnel		

II-RECOMMANDATIONS

N°	RECOMMANDATIONS		OBSERVATIONS
2	Renforcer les capacités des structures du dialogue social par:	Définition du système national de SST	Non encore formalisée
		Révision de textes du statut général de la Fonction Publique afin d'y insérer des dispositions relative à la SST	Des dispositions existent déjà dans le statut général de la fonction publique dont la mise en œuvre n'est pas effective
		Dotation de ces structures en moyens matériels financiers conséquents	Les structures de contrôle gagneraient à avoir leur matériel renforcé afin d'être plus présent sur le terrain. Nous lançons un cri de cœur en direction de l'Etat et des caisses de sécurité sociale
		Renforcement des pouvoirs de coercition des inspecteurs du travail et des médecins inspecteurs du travail	Le renforcement a été proposé dans le cadre du nouveau code du travail

II-RECOMMANDATIONS

N°	RECOMMANDATIONS		OBSERVATIONS
3	Elaborer une directive pour la promotion des activités à haute intensité de mains d'œuvre:		Le projet de directive a été élaboré par la DSST et il sera discuter dans le cadre d'un atelier
4	Renforcer les capacités des structures intervenant en SST à travers:	Formation des acteurs du monde du travail en SST à tous les niveaux	Cela se fait à travers la formation des CHSCT et le retour sur les rapports annuels d'activités des services de santé au travail
		Intégration des modules sur la SST dans les systèmes éducatifs (éducation nationale, formation professionnelle, enseignement supérieur).	Non mise en œuvre

II-RECOMMANDATIONS

N°	RECOMMANDATIONS	OBSERVATIONS
5	Faire du lobbying à tous les niveaux de la pyramide pour que la politique nationale soit comprise par tous	La politique a été élaborée avec tous les partenaires du monde du travail. Nous attendons son adoption au niveau gouvernemental afin d'en assurer une large diffusion
6	Privilégier la synergie d'action entre tous les intervenants dans le domaine de la SST	Le ministre en charge du travail ainsi que tous les autres partenaires sociaux qui interviennent dans ce domaine, sont inscrits dans cette logique, pour preuve, la participation active du ministère en charge du travail aux différentes activités de sensibilisation des acteurs du monde du travail ainsi que le projet de création d'une plateforme de collaboration des structures de contrôle



**MERCI POUR
VOTRE AIMABLE
ATTENTION**